Image not found or type unknown

Rupture d'un contrat de professionnalisation

Par **Virgy**, le **16/10/2008** à **22:10**

Bonjour à tous,

J'ai une question en ce qui concerne mon contrat, j'étais cette année en Contrat de Qualification professionnelle, celui-ci se termine le 31/10/2008. Mais je suis en congès depuis quelques jours jusqu'à la fin de ce contrat. Je savais que ma responsable ne me reconduisait pas mon contrat, c'est pourquoi j'ai cherché ailleurs et j'ai trouvé un emploi qui commence le 27 Octobre.
Est ce possible de rompre à l'amiable ce contrat?
Je pense que ma responsable serait d'accord mais elle, est ce qu'elle perd la prime qu'elle devrait percevoir à la fin de mon contrat?
Et qu'en ai-t-il de mes 15 jours de congés qu'il me reste?seront-ils payés?

Merci d'avance pour votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés